

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Michelle Bertrand

<https://www.cadre21.org/membres/d674bad9a13d8240742ac3d6>

Date d'obtention : 2021-02-19 18:09:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut parler à l'auteur du signalement. Le ton de la rencontre doit se faire dans la bienveillance pour rassurer l'élève. Deuxièmement, on doit évaluer l'incident. Pour se faire, on doit remplir la grille d'évaluation avec l'auteur pour connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendu de la situation. On doit garder en tête tout au long de conserver l'intégrité de la victime en adoptant un ton doux et rassurant. Troisièmement, on doit vérifier l'information. On doit savoir si il y a d'autres personnes, à l'exception de l'auteur et de l'instigateur qui sont au courant de quelque chose. S'il y a d'autres personnes impliquées on doit leur faire passer une grille d'évaluation, individuellement, en mentionnant l'importance de la vie privé de la victime. On doit s'assurer qu'ils comprennent que la confidentialité est de mise. Avant de passer à l'étape 4 on doit valide si il s'agit d'un cas malveillant et criminelle ou impulsif. Si c'est malveillant et criminelle, on doit contacter le service de police immédiatement . Quatrièmement, il faut parler à l'instigateur tout en protégeant l'anonymat des autres jeunes impliqués. Il sera important à cette étape de connaître les intentions de l'instigateur à savoir si c'était un acte malveillant ou impulsif.

Dans le cas d'un acte malveillant : On confisque le cellulaire et on appelle immédiatement le service de police. On détermine le quand et comment on informe les parents.

Dans le cas d'un acte impulsif : On évalue la situation à l'aide de la grille d'évaluation de la trousse. On doit vérifier avec notre politique d'établissement si des lois ont été enfreintes . Si la situation implique l'usage, diffusion, possession de matériel pornographique, on confisque le cellulaire à l'aide des outils dans la trousse et on communique avec le service de police. On doit communiquer avec les parents de tous les jeunes impliqués dans la situation dans de court délais.

Il est important de ne jamais regarder les photos sur les appareils électronique des jeunes impliqué dans une situation. Aussi, il est primordial de conservé l'intégrité de la victime et de faire preuve de bienveillance et de délicatesse lors des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Chaque situation se règle plus rapidement si les interventions sont uniformes et bien encadrées.
- Dans tous les cas, il est important de rencontrer tous les jeunes impliqués dans une situation et de prendre soin de faire passer la grille d'évaluation de la trousse.
- Le ton des rencontres doit être bienveillant et le point d'honneur est de conserver l'intégrité de la victime.
- Les intervenants de l'école ne sont pas mandataires du service de police et ne peuvent donc pas traités tous les types de demandes ex : parents. Dans le cas où une situation implique des personnes majeures et qui ne fréquentent pas l'organisme, il faut référer au service de police.
- Il est important d'agir vite afin de limiter la propagation des images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus complexe est la Quatrième. Elle implique beaucoup d'éléments très importants pour la conclusion de l'intervention et mets donc une certaine pression sur l'intervenant. Il faut revoir les étapes de 1 à 4, afin d'avoir une bonne lecture de la situation et donc bien classer l'incident : malveillant ou impulsif. C'est aussi lors de cette étape que nous devons contacter le service de police et que les parents de la victime et de l'instigateur seront contactés. Je trouve très délicat et triste de devoir annoncer ce genre d'informations aux parents parce que ça a de lourdes conséquences sur la famille et l'entourage de la victime. Par contre, je trouve que la trousse SEXTO vient appliquer un certain baume sur cette partie si délicate. Avec un cadre plus clair, j'ai l'impression que la prise en charge se fera plus rassurante pour tout le monde autant les intervenants que les jeunes qui sont impliqués dans ce genre de situation.